La création monétaire

Les objectifs

- Le mécanisme de la création monétaire
- Les acteurs de la création monétaire
- Les limites de la création monétaire
- Liquidité bancaire et politique monétaire

Le cadre d'analyse

Les quatre acteurs de la création monétaires sont :

- > la banque centrale
- > les banques secondaires ou commerciales
- > les déposants
- > les emprunteurs auprès des banques

1. Notion de création monétaire

Seul le système bancaire est autorisé à créer de la monnaie. Dans l'espace UEMOA, il existe trois sources de création de monnaie qui sont : la banque centrale (BCEAO), les banques secondaires et le trésor public.

1.1 La création monétaire par les banques secondaires

A l'occasion de certaines opérations, les banques sécondaires créent de la monnaie scripturale en créditant les comptes de leurs clients. Ces opérations sont : les crédits sur l'économie, les achats de l'actif réel, les escomptes d'effets de commerce et les achats de devises ou les créances sur l'extérieur.

1.1.1 Les crédits sur l'économie

Les banques octroient aux agents économiques des crédits en créditant simplement leur compte. Cette opération se fait par un simple jeu d'écriture, car la banque n'a pas assez de liquidité monétaire pour satisfaire ses clients demandeurs de crédits.

Exemple: La SGBCI accorde un prêt de 3.000.000 FCFA à monsieur X. elle va créer la quantité nécessaire en créditant le compte de Monsieur X. la banque en le faisant crée de la monnaie scripturale.

1.1.1 Les crédits sur l'économie

Compte chèque de X		Actif Bilan de la banque Passif	
débit : 0	Crédit: 3 000 000	Créance sur l'économie Crédit à X 3 000 000	Dépôt à vue, compte chèque de X 3 000 000

La banque inscrit à l'actif de son bilan le montant de sa créance et crédite en contrepartie le compte chèque de X

1.1.2 Les achats de l'actif réel

A l'occasion d'un achat d'actif réel à un agent économique, la banque peut, pour éteindre sa dette née de la transaction, créer la monnaie scripturale nécessaire, en créditant le compte de l'agent économique.

Exemple: la SGBCI achète un immmeuble de 30 000 000 FCFA à monsieur Y. Elle règle sa dette en créditant simplement le compte courant de Y du même montant.

1.1.3 Les escomptes d'effets de commerce

La banque peut acheter un effet de commerce à un client avant son échéance. En contrepartie, elle émet de la monnaie scripturale en créditant le compte courant du client.

1.1.4 Les achats de devises ou créances sur l'extérieur

A l'occasion d'une acquisition de devises à un client, la banque crée de la monnaie scripturale en créditant le compte courant de ce dernier. Elle reçoit en contrepartie les devises. Il s'agit d'une créance sur l'extérieur, car ces devises sont déposées dans une banque étrangère.

Exemple: un exportateur ivoirien Z vend 100 000 Euros qu'il a gagner à la SGBCI

1.1.4 Les achats de devises ou créances sur l'extérieur

Actif Bilan de la banque Passif Compte chèque de Z

Créance sur l'extérieur
100 000 Euros

Dépôt à vue monétaire, Compte chèque de Z
65 595 700 FCFA

Compte chèque de Z
65 595 700 FCFA

La banque inscrit à son actif la créance sur l'extérieur en devise de 100 000 et crédite le compte chèque de l'exportateur l'équivalence de 65 595 700 FCFA.

1.2 La création monétaire par le trésor public

A l'occasion du règlement d'une dépense publique comme le paiement des salaires des fonctionnaires et de factures des fournisseurs divers, le trésor crée de la monnaie en créditant le compte courant des bénéficiaires.

1.3 Rôle de la banque centrale dans la création monétaire

1.3 Rôle de la banque centrale dans la création monétaire

Les explications des termes :

- > l'effet de commerce : il est réservé aux règlements de créance entre commerçants. On distingue: la lettre de change et le billet à ordre.
- ▶ la lettre de change : c'est un effet de commerce transmissible par lequel le créancier donne l'ordre a son débiteur de payer la somme qu'il doit à une date donnée à l'ordre d'un. Elle met donc en relation 3 personnes et éteint 2 dettes à la fois. Elle dure environ 3 mois.
- ▶ le billet à ordre : c'est une reconnaissance de dette qui circule par endossement (met en relation 2 personnes) par laquelle on s'engage à payer une somme à une date fixée à la personne en faveur de laquelle le billet a été souscrit.